



Dispositif financé par

**L'Inpes dans le cadre d'appui
au développement du plan Alimentation
et insertion (PAI).**

Renseignements et modalités d'inscription

Merci de contacter l'organisme formateur

**Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé (Fraps)
Région Centre**

54, rue Walvein
37000 TOURS

Tél : 02 47 37 69 85 - Fax : 02 47 37 28 73

Site Internet : www.frapscentre.org

Référent du projet

Luc Favier, directeur & conseiller méthodologique

Courriel : fraps@orange.fr



Inpes Créé par la loi n°2002-303 du 4 mars 2002, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), est un établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la Santé.

L'Institut est plus particulièrement chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre plus général des orientations de la politique de santé publique fixées par le gouvernement.

L'Inpes a pour mission :

- » d'exercer une fonction d'expertise et de conseil en matière de prévention et de promotion de la santé ;
- » d'assurer le développement de l'éducation, y compris de l'éducation thérapeutique, sur l'ensemble du territoire ;
- » de mettre en œuvre les programmes nationaux de prévention et d'éducation pour la santé ;
- » d'identifier, soutenir, effectuer ou participer à des formations, études, recherches et évaluations en rapport avec ses missions ;
- » de concevoir et produire les différents supports des programmes nationaux de prévention, d'éducation thérapeutique et d'éducation pour la santé, notamment les documents d'information, outils pédagogiques et campagnes de communication.





Dispositif de formation et d'accompagnement méthodologique

pour les intervenants de l'aide alimentaire



Quelques éléments sur la situation de la précarité et de l'aide alimentaire en France

➤ L'accès à une alimentation favorable à la santé est un besoin fondamental qui n'est pas complètement satisfait dans notre pays.

➤ Aujourd'hui, environ 2,6 millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire (Insee, 2006).

➤ Un pourcentage important de personnes en situation de précarité souffre de carences nutritionnelles graves ; il est également constaté chez ces personnes une prévalence élevée d'obésité 27,4 % (Abena, 2006).

Contexte

Des actions de santé publique liées à la nutrition et destinées aux personnes en situation de précarité ont été mises en place au niveau national, dans le cadre :

- du Programme National Nutrition Santé 2 (2006-2010) ;
- du plan Alimentation et insertion (PAI) et en particulier le Plan triennal d'amélioration de l'aide alimentaire (2006-2008).

En collaboration avec la Direction générale de l'action sociale (DGAS), l'Inpes a mis en place en 2006-2007, un dispositif expérimental de formation « Nutrition et précarité » dans trois régions (l'Aquitaine, la Bourgogne, le Nord - Pas-de-Calais).

Des résultats encourageants ont été identifiés lors de l'évaluation de ce dispositif :

- l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires ont été globalement améliorés dans les structures ;
- le maillage local en région a été renforcé et des partenariats ont été créés ;
- les structures ont amélioré ou mis en place des actions d'insertion autour de l'alimentation.

Suite à cette expérience pilote, et à la demande de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), une extension de ce dispositif aura lieu sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La troisième phase a débuté en septembre 2010 et concerné cinq autres régions : Ile-de-France, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Alsace et Lorraine. Cette quatrième phase s'étendra à cinq nouvelles régions françaises : Centre, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Picardie.





Le dispositif de formation et d'accompagnement méthodologique

Il s'agit d'un dispositif de formation et d'accompagnement méthodologique pour des actions de promotion de la santé autour de l'alimentation favorisant l'insertion sociale.

Objectifs

- Améliorer les connaissances des intervenants de l'aide alimentaire en matière de nutrition, d'alimentation et d'accompagnement, favorisant la sensibilisation des bénéficiaires et l'amélioration de leur alimentation.
- Contribuer à l'implantation d'actions de promotion de la santé autour de l'alimentation favorisant l'insertion sociale des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Public cible

Ce dispositif est destiné aux intervenants de la distribution alimentaire (salariés et bénévoles) qui mettent en place des actions d'insertion autour de l'alimentation (ou qui en ont le projet), au sein de structures comme les épiceries sociales, les lieux de distribution de colis et de repas.

Les conseillères en économie sociale et familiale, assistantes sociales, travailleuses familiales, animateurs sociaux et de santé concernés par la problématique de la nutrition, peuvent participer sous réserve de places disponibles.

Déroulement

Une session de formation (d'une durée de 3 jours) pendant laquelle seront abordés, entre autres, les points suivants :

- problématiques liées aux situations de précarité et réflexion des participants sur les enjeux de la relation bénévoles/bénéficiaires ;
- disparités sociales et alimentation des populations en situation de précarité ;
- information nutritionnelle sur les groupes d'aliments, messages généraux du PNNS ;





- éléments sur la démarche en éducation pour la santé, en promotion de la santé et en éducation nutritionnelle avec des personnes en situation de précarité ;
- introduction à l'utilisation du classeur « Alimentation atout prix ».

Un accompagnement méthodologique post-formation (d'une durée d'environ 5 mois):

- une 1/2 journée d'atelier collectif : suivi des actions mises en place, appui méthodologique, développement des partenariats ;
- une ou deux réunion(s) individuelle(s) personnalisée(s) dans les structures ;
- une 1/2 journée d'atelier collectif de clôture : bilan sur les actions mises en place ou perspectives de projets.

Apports théoriques et applications pratiques alterneront tout au long de ce dispositif.



Lieu

Les sessions de formation se déroulent dans les départements des régions concernées.

Date

Les formations seront réalisées avant octobre 2011. Les dates des rencontres seront fixées ultérieurement par le formateur en concertation avec les participants.

Organisation pratique

L'inscription (pour les 3 jours de formation) sera prise en charge.
La formation est limitée à 20 personnes par session et par département, à raison de 2 personnes par structure participante (1 salarié et 1 bénévole).